

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé  
Sous-Direction de l'Insertion et de la Solidarité  
Service de la Prévention et de la Lutte contre les Exclusions

**2021 DASES-DEVE 147** : 8 subventions pour un montant global de (389 984 €) dont 6 subventions de fonctionnement (244 142 €) à 5 associations et 2 subventions d'investissement (145 842 €) à 2 associations pour des actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies. Conventions et avenant.

## PROJET DE DÉLIBÉRATION

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération vise à accorder le soutien de la collectivité parisienne à 6 associations pour l'accompagnement et la réalisation d'actions d'aide alimentaire, sous la forme de distribution de repas chauds en restauration assise et de distribution de colis, et pour des dépenses d'investissement en soutien à ces actions. Il s'inscrit dans la mobilisation de la collectivité parisienne en faveur de l'alimentation des personnes et familles les plus démunies et les plus vulnérables.

Dans le contexte de la crise sanitaire et sociale due à l'épidémie de Covid-19, la demande en aide alimentaire a connu une évolution à la hausse des volumes distribués par les associations due à l'afflux de bénéficiaires déjà connus (familles, familles monoparentales et isolés) ou non (séniors, étudiants, chômeurs et aussi travailleurs précaires) du dispositif d'aide alimentaire. Ces nouveaux publics, jusque-là peu représentés sur les dispositifs d'aide alimentaire, sont venus agrandir une file active déjà en augmentation.

La coordination des acteurs parisiens de l'aide alimentaire, animée par la Ville de Paris avec l'État, a permis d'adapter l'offre à la diversité des publics, de mettre en réseau les acteurs et de mieux articuler les interventions. Cette coordination, qui s'est renforcée dès le printemps 2020, a permis également de suivre précisément les évolutions quantitatives et qualitatives des besoins, de partager des alertes et d'identifier les moyens d'y répondre.

Compte-tenu de cette situation de précarité accrue, il s'agit donc de conforter les actions existantes et de les accompagner pour garantir le bon fonctionnement des distributions alimentaires. L'objectif est également de soutenir les nouvelles initiatives qui vont permettre d'assurer la continuité de l'offre d'aide alimentaire tout en menant une réflexion sur l'accès à une alimentation de qualité, respectueuse de l'environnement et des attentes exprimées par les bénéficiaires.

Par le présent projet de délibération, je vous propose d'apporter un soutien aux associations suivantes intervenant dans le domaine de l'aide alimentaire à destination des familles et personnes en situation de précarité par six subventions de fonctionnement :

**- L'association Food Sweet Food** propose un projet innovant, d'aide alimentaire aux plus démunis dans une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire tout en soutenant les filières locales ainsi que l'agriculture raisonnée ou biologique. L'association souhaite également favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation d'exil. Ainsi, des chefs de cuisine et des personnes en situation d'exil se voient offrir une possibilité d'insertion professionnelle et une formation professionnalisante dans le domaine de la restauration, en participant à ce projet d'aide alimentaire au sein du restaurant solidaire créé par l'association, pour un nombre de 450 bénéficiaires par jour. Le projet, qui valorise les filières de production locales, est co-porté par la DEVE.

Il est proposé, une subvention en fonctionnement de 32 000€ dont 17 000 € pour la DASES et 15 000 € pour la DEVE, pour l'appui au projet d'aide alimentaire durable dans le cadre du restaurant solidaire collaboratif créé par l'association (nouveau projet).

**- L'association Action Contre la Faim**, forte de son expérience dans la lutte contre la précarité alimentaire, se propose d'accompagner les acteurs de l'aide alimentaire pour apporter des réponses adaptées à la population ciblée par l'action d'aide alimentaire en menant 6 études en lien avec les acteurs de l'aide alimentaire sur le territoire parisien. Au moins deux de ces études inclurons des axes sur l'alimentation durable, et le projet est co-porté avec la DEVE.

Il est proposé une subvention en fonctionnement de 50 000 € dont 30 000 € de la DASES et 20 000 € de la DEVE, pour le financement d'études en vue de lutter contre la précarité alimentaire sur le territoire parisien et de garantir une alimentation durable pour tous (nouveau projet).

**- L'association MaMaMa**, créée en 2020, sollicite une subvention en fonctionnement pour ses actions de distributions de biens de première nécessité et de colis alimentaires d'urgence adaptés aux besoins spécifiques des femmes et des jeunes enfants de 0 à 3 ans. L'association, en lien avec les acteurs de la solidarité et de la santé (PMI, Centres de santé et acteurs associatifs) organise ses actions en faveur de familles démunies. Dans le contexte de la crise sanitaire, sur la période du 15 novembre au 3 janvier 2021, l'association a pu venir en aide à 268 enfants parisiens en distribuant des colis solidaires (aide alimentaire, hygiène).

Il est proposé, une subvention de 9 180 € pour le financement de son projet en faveur des familles avec des enfants de 0 à 3ans (nouveau projet).

**- L'association la Table Ouverte** fondée en 2009, pour son action de service de repas chauds, le midi et le soir, en faveur des personnes et familles démunies du quartier de la Goutte d'or (18<sup>ème</sup>). En période estivale (mai à septembre), la distribution de repas a lieu sur la friche Polonceau et en période hivernale (octobre à avril), dans le restaurant géré par l'association et situé au 19-23 rue Léon.

En 2020, l'association a pu ainsi aider plus de 1000 bénéficiaires en leur proposant 25 620 repas chauds et équilibrés. L'action est réalisée par deux salariés de l'association (coordinateur et agent polyvalent) et est soutenue par une quarantaine de bénévoles. Cette distribution alimentaire gratuite permet également aux personnes du quartier de la Goutte d'Or (18<sup>ème</sup>) de partager des moments de convivialité et d'échanges intergénérationnels, et de rompre ainsi leur isolement.

L'association sollicite une subvention en fonctionnement pour ses actions d'aide alimentaire à destination des personnes et familles démunies du 18<sup>ème</sup>. Il est proposé, une subvention d'un montant de 20 000 € pour le financement de son projet d'aide alimentaire (reconduction 2020).

**- L'association les Restaurants du Cœur-Relais du Cœur de Paris** se propose de centraliser la demande de financement pour la rémunération des agents de sécurité-médiation et nettoyage qui interviennent sur le site de distribution de repas chauds de la Villette (19<sup>ème</sup> arrondissement) sur lequel trois associations interviennent en complémentarité (ce qui permet d'assurer un service 7 jours sur 7 tout au long de l'année, y compris en période estivale) : les Restaurants du Cœur- Relais du Cœur de Paris, La Chorba et l'Un est L'Autre. Ce site a été mis à la disposition de l'association « les Restaurants du Cœur- Relais du Cœur de Paris » par la collectivité parisienne en décembre 2002 afin que l'association puisse y exercer ses activités de distribution alimentaire destinées aux personnes et familles démunies de Paris. Fréquenté quotidiennement par plus de 1 300 personnes, il constitue le site de distribution alimentaire parisien le plus important.

L'association sollicite également une subvention de fonctionnement pour le financement des évolutions à la hausse des loyers sur les nouveaux sites de distribution alimentaire situés rue Poissonniers (18<sup>ème</sup>) et rue de Ménilmontant (11<sup>ème</sup>) suite au déménagement liés à la relocalisation des activités d'aide alimentaire et de solidarité du site rue Coustou (18<sup>ème</sup>) et de la rue du Soleil (11<sup>ème</sup>) que l'association a dû quitter pour tout ou partie de ses actions.

Il est proposé, deux subventions en fonctionnement : une subvention de 18 770 € pour le financement des dépenses supplémentaires de loyers liées à la prise de deux nouveaux sites de distribution alimentaire dans le 18<sup>ème</sup> et le 11<sup>ème</sup> (nouveau projet) ; une subvention de 114 192 € (projet financé en augmentation pour 2021) pour le financement des prestations de nettoyage et de sécurité sur le site de La Villette.

En sus de ces six subventions en fonctionnement, deux demandes de financement en investissement vont permettre de soutenir deux associations, les Restaurants du Cœur et Montparnasse Rencontres, pour la mise en œuvre de travaux et l'achat d'un véhicule afin de pouvoir pérenniser leurs projets d'aide alimentaire en faveur des plus démunis :

**- L'association Montparnasse Rencontres** sollicite une subvention en investissement. La demande d'investissement porte sur l'achat d'une camionnette utilitaire et de trois bacs isothermes pour soutenir l'action de distribution de colis (transport de denrées alimentaires) à destination des personnes et familles en situation de précarité.

Il est proposé une subvention de 37 953 € pour l'achat d'un véhicule dédié aux actions d'aide alimentaire (nouveau projet).

**- L'association les Restaurants du Cœur-Relais du Cœur de Paris** sollicite une subvention en investissement pour réaliser des travaux d'aménagement sur le nouveau site de la rue des Poissonniers (18<sup>ème</sup>) pour permettre la relocalisation des activités d'aide alimentaire et de solidarité du site rue Coustou (18<sup>ème</sup>) que l'association a dû quitter.

Il est proposé une subvention en investissement à hauteur de 107 889 € pour des travaux d'aménagement du nouveau site situé rue des Poissonniers (18<sup>ème</sup>).

Afin de permettre aux associations de poursuivre leurs projets respectifs visant à assurer aux personnes en difficulté une aide alimentaire adaptée à leurs besoins, il vous est proposé de leur accorder des subventions en fonctionnement pour un total de 244 142 €, dont 209 142 € pour la DASES et 35 000 € pour la DEVE, et en investissement pour un montant de 145 842 €. Soit un montant global de 389 984 €.

Les fiches techniques jointes en annexe de l'exposé des motifs présentent les associations et les modalités de réalisation des projets proposés ainsi que les budgets prévisionnels afférents.

Je vous prie, chers collègues, de bien vouloir délibérer.

La Maire de Paris

Présidente

du Conseil de Paris